

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 22 octobre 2019 à 18 h 34.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et madame Christine Corriveau (conseillère suppléante).

Était absent, monsieur Joseph Dydzak mais dûment représenté par Mme Christine Corriveau.

## ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation du procès-verbal.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 19 août 2019 à 18 h 31.
4. **Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Calendrier des séances ordinaires 2020 du conseil d'agglomération.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Remplacement du réservoir du camion citerne # 312.
  - c) Achat d'un bateau de sauvetage nautique et de remorquage de bateau en détresse.
6. **Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance.**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-990-10-2019

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

AG-991-10-2019

#### 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2019 À 18 H 31.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 19 août 2019 à 18 h 31 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 19 août 2019 à 18 h 31 soit et est approuvé tel que rédigé.

### 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

La conseillère suppléante de Ville d'Estérel, madame Christiane Corriveau, fait rapport au conseil.

AG-992-10-2019

4. b) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2020.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

AG-993-10-2019

5. b) REPLACEMENT DU RÉSERVOIR DU CAMION CITERNE # 312.

ATTENDU que le réservoir d'eau de 2000 gallons du camion citerne # 312 fait d'acier doit régulièrement subir des réparations ;

ATTENDU qu'il est suggéré de remplacer ce réservoir par un réservoir en polypropylène garantie à vie et plus léger ;

ATTENDU la soumission de Camions Carl Thibault inc. du 20 juin 2019 au montant de 21 700.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'achat et le remplacement du réservoir du camion citerne par un réservoir de marque Brayneck de 2125 gallons de Camions Carl Thibault inc. au montant de 21 700.00 \$ plus les taxes applicables (24 949.58 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2018.

AG-994-10-2019

5. c) ACHAT D'UN BATEAU DE SAUVETAGE NAUTIQUE ET DE REMORQUAGE DE BATEAU EN DÉTRESSE.

ATTENDU que des réparations doivent être effectuées au bateau patrouille actuel ;

ATTENDU la mise en vente d'un bateau de sauvetage 2015 Nautic Modèle T-190 19 pieds en aluminium avec moteur Evinrude 135 hp neuf août 2018 par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu au prix de 46 500.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'après étude et essai du bateau, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, en recommande l'achat pour son service ;

ATTENDU les dispositions et exceptions prévues à la *Loi sur les cités et villes* en matière de contrat notamment l'article 473.3 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Christine Corriveau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'achat du bateau de sauvetage nautique tel que mis en vente par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu au montant de 46 500.00 \$ (tout équipements compris), aucune taxe n'étant applicable.

QUE ce conseil mandate le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, pour procéder au transfert de l'embarcation, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2018 pour un montant de 46 500 \$.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-995-10-2019

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 56, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière